



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON COMMISSION LOCALE DE L'EAU

PROCES-VERBAL Réunion plénière du vendredi 13 mars 2020

A l'ordre du jour :

Accueil à 9h15

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019
2. Information sur la demande de modification de la durée du mandat des membres de la C.L.E. Oudon
3. Information sur l'organisation des comités de l'eau de la Mayenne et du Maine et Loire
4. Présentation du suivi des indicateurs de l'état des eaux sur le bassin versant de l'Oudon et de l'évaluation du S.A.G.E.
5. Présentation du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020
6. Validation du rapport annuel 2019
7. Modification de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre d'un P.T.G.E. (Projet de territoire pour la gestion de l'eau) sur le bassin versant de l'Oudon
8. Validation du contrat territorial « eau » multithématique présenté par le Syndicat du bassin de l'Oudon pour la période 2020-2025
9. Questions diverses



Monsieur Louis MICHEL constate le peu de participants, à cela plusieurs raisons :

- Report de la réunion du 6 au 13 mars,
- Crise sanitaire liée au Covid19,
- Elections municipales proches.

Monsieur Louis MICHEL donne l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Le compte rendu a été adressé aux membres. Il est à disposition sur <http://www.bvoudon.fr/les-structures/la-cle/les-comptes-rendus-de-reunions>

Le compte rendu est validé.

2. INFORMATION SUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DUREE DU MANDAT DES MEMBRES DE LA C.L.E. OUDON

Monsieur Louis MICHEL a demandé au Préfet du Maine et Loire, coordonnateur du bassin de l'Oudon, de faire coïncider le mandat des membres de la C.L.E. (31 décembre 2021) avec celui des élections municipales (mars 2020). Cette demande avait déjà été formulée les précédents mandats. Cette fois la réponse est positive sous réserve de l'accord de chacun des membres du 2^e collège car cela raccourci de près de 1,5 ans leur mandat.

Un courrier a été adressé en ce sens aux membres du 2^e collège, les réponses sont attendues avant le 1^{er} mai.

Madame Régine BRUNY ne comprend pas l'intérêt de cette démarche. Les élus seront les mêmes en 2021. Et de nouveaux arrêtés seront nécessaires prochainement pour d'autres élections (département, région, chambres consulaires...).

Il y a des arrêtés permanent de modification de la composition de la C.L.E.

Monsieur Louis MICHEL – les modifications ponctuelles de telle ou telle structure ne change pas le visage de la C.L.E. alors que les élections municipales conduisent au renouvellement de presque la moitié de la C.L.E.

Madame Régine TIELEGUINE explique que le collège des élus composé essentiellement d'élus locaux est bouleversé à presque 2 ans du renouvellement du mandat des membres de la C.L.E. Les associations des Maires sont interrogées 2 fois, et cela prend environ 6 mois pour que la C.L.E. soit réinstallée. La coïncidence des 2 faciliterait le travail de la C.L.E. car les 2 collèges, élus et usagers, seraient renouvelés en même temps. Aussi, le Président de la C.L.E. élu pour 6 ans peut voir son mandat arrêté au bout de 4 ans lors des élections municipales, puis 2 ans après lors du renouvellement du mandat des membres de la C.L.E. Cela ne facilite pas le travail de long terme et va perturber la prochaine révision du S.A.G.E.

Monsieur Alexis ROBERT appui ces considérations, cela pose problème.

Madame Hélène DESOBEAU - C'est un sujet qui est remonté au niveau national par les Présidents de Commission Locale de l'Eau. Il faut effectivement solliciter l'A.M.F.¹, globalement le délai nécessaire est de 6 mois, cela fige l'activité de la C.L.E. et crée un deuxième temps d'arrêt après le renouvellement de mandat.

Monsieur Laurent LELORE – C'est de bon sens, cela permet de simplifier la vie démocratique de la C.L.E., tous les 6 ans est correct.

Madame Régine BRUNY remarque qu'il y a peu d'élus à venir en C.L.E.

Monsieur Louis MICHEL – En 6 ans, il y aurait ainsi une seule installation de la C.L.E., pas 2. La participation des élus est un autre sujet. Après les élections, il faudra préparer le renouvellement avec l'implication des élus des communautés de communes, compétentes pour l'eau.

Monsieur Joël RONCIN – Il y aura aussi des élus municipaux qui seront désignés par les communautés de communes pour siéger au Syndicat du bassin de l'Oudon.

Monsieur Louis MICHEL attend l'accord des structures membres du 2^e collège avant le 1^{er} mai. Certaines ont déjà répondu favorablement.

3. INFORMATION SUR L'ORGANISATION DES COMITES DE L'EAU DE LA MAYENNE ET DU MAINE ET LOIRE

Intervention de Monsieur Louis MICHEL.

Monsieur Jean-Yves LARDEUX - **Le comité de l'eau de Maine et Loire** existe depuis 2014. Il regroupe différentes structures.

N.D.L.R. : les services de l'État (DREAL, DRAAF, DDT, DDPP), le Conseil régional, le Conseil départemental, l'AMF, les agences (AELB, ARS, OFB), les SAGE et leurs structures porteuses, les collectivités compétentes en eau potable, assainissement et GEMAPI (y compris l'EPL et l'Entente Authion), les EPCI à fiscalité propre (CC, CA, CU), les représentants agricoles (chambre d'agriculture, syndicats, fédérations), les associations de protection de la nature (sauvegarde de l'Anjou, Loire Angevine, PNR LAT, LPO, fédération de pêche, fédération de chasse).

Il se réunit une fois par an minimum pour parler de sujets divers tels que la cartographie des cours d'eau ou les étiages. Depuis 2017 il a une forte vocation « étiages », du fait des conditions climatiques.

Lors du comité de l'eau de l'automne 2019, suite aux orientations données dans la stratégie régionale de l'eau État-Région, le Préfet de Maine et Loire a souhaité que le comité de l'eau soit plus stratégique et se réunisse plus fréquemment (environ tous les 3 mois).

Ainsi, pour l'année 2020 ont été arrêtées 4 dates de réunions du comité de l'eau : - 28 janvier - 28 avril (pourrait être reporté à mi-mai) - 6 juillet - 6 octobre 2020.

¹ Association des Maires de France

Le comité de l'eau du Maine et Loire sera le lieu où seront présentés les projets stratégiques concernant l'eau, dont les P.T.G.E.²

Madame Régine BRUNY – C'est une instance intéressante avec des discussions importantes.

Monsieur Louis MICHEL – **Le comité de l'eau de la Mayenne** s'est réuni pour la 1^{ère} fois cette année. Il était auparavant un comité « sécheresse ». Le nombre d'invités est aussi important, sa première réunion était sur le thème de la qualité de l'eau dans les captages en eau potable prioritaires.

Le Président du Département de la Mayenne y participait et a demandé à avoir une connaissance réelle des critères qui empêchent d'avoir le bon état, masse d'eau par masse d'eau.

Monsieur François GRANGEARD – Les risques sont connus, il s'agit de l'hydromorphologie, la continuité, les nitrates, les pesticides.

Monsieur Louis MICHEL – Il faut avoir cette connaissance masse d'eau par masse d'eau.

Monsieur François GRANGEARD – Cela existe, il y a des fiches par masse d'eau par masse d'eau.

Madame Hélène DESOBEAU – Il faut aussi travailler sur la pédagogie, la donnée existe, il faut voir comment on peut la diffuser.

Monsieur Louis MICHEL – L'objectif de cette connaissance est de ne pas se disperser, et privilégier les masses d'eau où un seul paramètre est déclassant.

Monsieur Alexis ROBERT – Il y a un autre enjeu : comment vulgariser la connaissance des paramètres déclassant, de manière positive pour ne pas oublier toutes les actions mises en place.

Monsieur Louis MICHEL – Lors du précédent comité de l'eau de la Mayenne en novembre, les P.T.G.E.² ont également été abordés. Ce sujet sera abordé longuement par la C.L.E. dans le cadre du nouveau S.D.A.G.E.³, il sera notamment discuté le classement en Z.R.E.⁴ pour l'Oudon.

Monsieur Laurent LELORE ne voit pas ce classement comme une opportunité.

Monsieur Louis MICHEL – L'étude sur les volumes prélevables devra être mise à jour par rapport aux données du changement climatique pour être reconnue étude H.M.U.C. (hydrologie, milieux, usages, climat).

4. PRESENTATION DU SUIVI DES INDICATEURS DE L'ETAT DES EAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON ET DE L'EVALUATION DU S.A.G.E.

La cellule d'animation de la Commission Locale de l'Eau renseigne annuellement les indicateurs de l'évolution de l'état des eaux sur le bassin versant de l'Oudon.

Présentation de Madame Sophie PERCHET. Cf. présentation annexée.

Sur les consommations en eau

Monsieur Laurent LELORE est étonné de la hausse des consommations en eau potable alors que les syndicats d'eau indiquent plutôt des baisses. Il se peut que les prélèvements industriels soient en hausse ?

NDLR : Il y a une légère hausse des consommations d'eau potable (mais disparités sur le territoire suivant l'évolution du nombre d'habitants) et la part des industriels reste stable.

Madame Régine BRUNY – Le Préfet de Maine et Loire a demandé aux gros consommateurs d'étudier les réductions sur l'eau potabilisée. Il faut voir si des économies sont ainsi possibles.

Madame Régine TIELEGUINE – avec l'application de la disposition « 7B3 » du S.D.A.G.E., qui ne permet pas de nouveaux prélèvements à l'étiage en eau superficielle ou en eau souterraine, il se peut qu'il y ait une tendance des professionnels à reporter les prélèvements sur le réseau d'eau potable car c'est une ressource prioritaire sans restriction d'usage.

² Projet de territoire pour la gestion de l'eau

³ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁴ Zone de répartition des eaux

Monsieur Laurent LELORE – C'est contradictoire avec l'objectif du S.A.G.E. d'auto-alimentation, on demande de ne plus prélever sur le bassin versant de l'Oudon, et on sait que l'eau potable vient des bassins versants voisins.

Monsieur Louis MICHEL – Il faut réussir à calculer les économies possibles entre les prélèvements autorisés et les prélèvements déclarés, et ne pas aller vers un marché des quotas d'eau.

Sur la qualité de l'eau nitrates

Les membres constatent une dégradation pour les nitrates hormis une amélioration sur le Misengrain.

Monsieur Louis MICHEL – On peut quand même constater une évolution positive depuis 2006.

Monsieur Jean-Noël BEGUIER – Les nitrates est un point important pour le comité de bassin, on perçoit une amélioration nette sur l'Oudon à Segré, c'est donc intéressant.

Monsieur Laurent LELORE – Un facteur modifie la comparaison sur plusieurs années : il s'agit de l'évolution des structures agricoles, l'élevage est fragilisé, il y a moins de prairie, même si la pratique sur la fertilisation est meilleure, c'est peut être insuffisant.

Madame Régine BRUNY – L'apport d'engrais minéral doit être plus facile à mener.

Monsieur Laurent LELORE – En grande culture, on perd l'effet tampon de la prairie. Il y a plus de risques sur nos types de sols.

Monsieur Joël RONCIN – On a également le changement climatique, des prairies ont poussé tout l'hiver. Avec la pluviométrie, il y a quand même dilution.

Monsieur Christian PERROIS – l'élevage est important pour les haies, la biodiversité et les prairies.

Sur les pesticides

L'amélioration est nette et plus favorable, des masses d'eau passent en vert (bon état).

Monsieur Alexis ROBERT est étonné de ces résultats, sur la Mayenne il y a plutôt une dégradation.

NDLR : il est confirmé que sur le bassin versant de l'Oudon, on constate une amélioration de la qualité des cours d'eau notamment sur le paramètre pesticides.

Sur le C.O.T. Carbone organique total

Monsieur Laurent LELORE demande quels peuvent être les facteurs de la dégradation observée ?

Madame Régine TIELEGUINE – le C.O.T. est lié aux matières organiques, se comportent probablement comme les nitrates.

NDLR : le Carbone Organique total est composé de Carbone Organique dissous (majoritaire) et de Carbone organique particulaire. Sources principales : rejets au cours d'eau domestiques, agricoles ou industriel. Généralement les rejets sont « stables » donc la concentration augmente en période d'étiages ou si pollutions ponctuelles en période de forte pluie (débordements de stations d'épuration, de fosses).

Sur le phosphore

L'amélioration est nette depuis que la laiterie à Craon a bâti une station d'épuration (remplace l'aspersion sur les terres agricoles).

Il est observé que le rendement en phosphore de la station d'épuration de la Sté Eolane à Combrée n'est pas suffisant.

Sur la continuité écologique

Monsieur Louis MICHEL est satisfait de constater qu'en 16 ans il y a une nette amélioration sur la continuité assurée.

Madame Régine BRUNY – La continuité n'est pas assurée pour les sédiments.

Madame Régine TIELEGUINE – Lorsqu'on met 49 % assurée c'est y compris les sédiments. Ce sont des effacements d'ouvrages.

Monsieur Joël RONCIN – La progression sera plus difficile car on a des droits d'eau

5. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget de la Commission Locale de l'Eau est voté par sa structure porteuse, le Syndicat du bassin de l'Oudon, sur proposition du bureau de la C.L.E.

Les résultats de l'année 2019 figurent au rapport annuel.

Un tableau de synthèse des résultats et du budget prévisionnel 2020 est remis en séance.

A partir de 2020, le budget de la Commission Locale de l'Eau est intégré au budget général du Syndicat. La présentation est présentée déséquilibrée mais elle est bien votée équilibrée au général.

Monsieur Gabriel OREILLARD précise que c'est un budget unique, mais une comptabilité analytique est conservée.

Monsieur Louis MICHEL – le chemin parcouru est énorme, une seule structure, une seule comptabilité, c'est à poursuivre.

Monsieur Louis MICHEL regrette par exemple que la C.L.E. ne soit pas personne publique associée (P.P.A.) aux documents d'urbanismes.

Monsieur Laurent LELORE – il faut aussi pouvoir suivre tous les P.L.U.⁵

Monsieur Louis MICHEL – Exemple : la C.L.E. a fait l'inventaire des zones humides dans le cadre du plan local d'urbanisme d'Ombrée d'Anjou.

6. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2019

Le rapport annuel complet a été mis à disposition sur www.bvoudon.fr accès réservé C.L.E.

Madame Régine TIELEGUINE présente une version en image. Cf. présentation ci-annexée.

Vote : unanimité.

7. MODIFICATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DANS LE CADRE D'UN P.T.G.E. (PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU) SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON

Le Préfet de la Mayenne a suggéré la mise en place d'un P.T.G.E. sur le bassin versant de l'Oudon. Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a examiné ce dossier et remis une proposition au Préfet.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a demandé que ce projet figure à la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau et soit inscrit au contrat territorial « eau » multithématique (examiné après).

Il convient d'adopter la modification de la feuille de route.

La feuille de route a été mise à disposition sur www.bvoudon.fr accès réservé / dossier de réunion.

Madame Régine BRUNY demande comment cela va s'articuler entre la C.L.E. et le syndicat ?

Le P.T.G.E. doit répondre à l'instruction du gouvernement, les associations doivent intégrer le Comité de pilotage. Si des réunions sont prévues, il faut que l'association y participe. Le travail doit être transparent et concerté.

Monsieur Louis MICHEL n'a pas nécessairement les réponses à ces questions.

Madame Hélène DESOBEAU – C'est une démarche concertée avec tous les usagers de l'eau.

⁵ Plan local d'urbanisme

Madame Régine TIELEGUINE – Il est proposé de bâtir le P.T.G.E. dans le cadre de la révision du S.A.G.E. Ce sera donc porté par la C.L.E. de manière concertée. La D.D.T. en Mayenne propose d'améliorer la connaissance sur les prélèvements pour répondre à de nouvelles demandes. L'étude est sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Le secteur proposé est l'amont du bassin versant de l'Oudon (en amont de la confluence avec l'Uzère).

Monsieur Philippe BOLO – Pourquoi ne pas conduire cette étude à l'échelle du bassin versant ?

Madame Régine TIELEGUINE – Il est proposé de commencer au nord, et ensuite à l'échelle du bassin versant à terme. Cela répond aussi à une sollicitation des irrigants situés au nord, aussi par rapport à de nouvelles installations d'élevages.

Monsieur Louis MICHEL explique les attentes des irrigants situés au nord, ils utilisent des plans d'eau sur cours d'eau, ils souhaitent pouvoir poursuivre leurs activités.

Vote pour les modifications de la feuille de route : unanimité.

8. VALIDATION DU CONTRAT TERRITORIAL « EAU » MULTITHÉMATIQUE PRÉSENTE PAR LE SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON POUR LA PÉRIODE 2020-2025

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon a procédé en 2019 à l'évaluation des précédents contrats passés avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : contrat territorial milieux aquatiques et contrat territorial pollutions diffuses.

Il a ensuite bâti une stratégie et un programme d'actions pour la période 2020-2025.

De nombreuses réunions de concertation avec les acteurs et les élus ont permis d'aboutir au projet de contrat territorial « eau » multithématique. Les différentes instances examinent ce projet depuis le mois de décembre. L'objectif est de signer le contrat au mois de mai pour démarrer sa mise en œuvre.



La Commission Locale de l'Eau doit remettre un avis sur ce projet de contrat. Le bureau de la C.L.E. l'a examiné aux mois de novembre et a demandé des modifications dont il a été tenu compte.

Les documents sont mis à disposition sur www.bvoudon.fr accès réservé / dossier de réunion.

Monsieur Louis MICHEL informe que le contrat a été validé hier en conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Présentation de l'évaluation des précédents contrats

Monsieur Laurent BOUCHET de la Sté Envilys devait intervenir. Il fait partie des habitants confinés depuis cette semaine en raison du COVID-19.

La présentation initialement prévue est jointe au présent compte rendu.

Monsieur Sylvain LACÔTE, ingénieur milieux aquatiques au Syndicat du bassin de l'Oudon, donne les éléments importants qui sont ressortis de l'évaluation et qui ont été pris en compte pour bâtir la nouvelle programmation.

Présentation du nouveau contrat : stratégie et programme d'actions

Intervention de Monsieur Sylvain LACÔTE – cf. présentation ci-annexée.

Sur l'action P.S.E. (paiements pour services environnementaux)

Madame Régine BRUNY regrette que les D.D.T.⁶ ne soient pas associées. Les dossiers P.S.E. sont déposés à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, examinés par la D.R.A.F.⁷ mais pas par les D.D.T.

Sur la communication

Monsieur Louis MICHEL – Il y a beaucoup d'information à apporter aux communautés de communes et communauté d'agglomération car ce sont les lieux d'animation.

Madame Régine BRUNY a pris connaissance des fiches actions, c'est intéressant de voir ce qui est prévu. La volatilisation de l'azote ammoniacal sera-t-elle étudiée ? C'est une quantité qui vient s'ajouter sur les terrains et dans les rivières.

Madame Hélène DESOBEAU – Le C.S.T. a travaillé sur cela au niveau national.

NDLR : Il est prévu au niveau national d'actualiser les connaissances afin d'objectiver les périodes recommandées pour l'épandage des fertilisants azotés. Ces travaux font suite à l'avis rendu par le CST GENEM (comité scientifique et technique "Gestion des éléments nutritifs et des émissions vers les milieux").

Madame Régine BRUNY fait le lien avec les méthanisateurs.

D'autres membres de la C.L.E. pensent que la méthanisation diminue l'azote atmosphérique/ammoniacal.

Monsieur Joël RONCIN remercie les agents, car la préparation a été intense et compliquée vers la fin avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il regrette qu'ils ne soient pas représentés. Il y a eu une lecture entre les lignes, qui a demandé du temps. Il faut que tous les acteurs soient facilitateurs, ce qui compte c'est l'action, ce que vont faire les élus avec les agents. Le coronavirus fera ressortir l'essentiel, il ne faut pas se perdre dans l'administratif. Il faut maintenant mettre en œuvre.

Madame Régine BRUNY – Les exigences sont normales car il y a un financement important, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les territoires.

Monsieur Louis MICHEL remercie les services d'avoir travaillé au contrat territorial, le prestataire a fait une partie du travail mais n'a pas été jusqu'au bout. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a bien été présente tout au long de la concertation avec les acteurs. Cependant après la concertation, l'Agence de l'eau a modifié la feuille de route et demandé des compléments. Elle a aussi été exigeante dans des détails.

Monsieur Louis MICHEL – La future équipe suite aux élections municipales sera amenée à poursuivre ce travail. Le sujet de l'eau, par excès ou par manque, sera le sujet des prochaines années, notamment le partage de l'eau avec des humains et avec des activités.

Vote pour le contrat territorial : unanimité.

⁶ Direction départementale des territoires

⁷ Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

9. QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de la C.L.E. plénière : installation au mois de septembre ou octobre 2020.

Intervention sur les rongeurs aquatiques

Monsieur Richard CHAMARET a assisté à la réunion des GDON⁸ en Mayenne. La Région se retire du financement de la lutte contre les nuisibles. Il y a de moins en moins de piégeurs dans les communes. Avec les inondations, il y a des cadavres de ragondins, ce qui n'est pas terrible d'un point de vue sanitaire et pour la qualité de l'eau.

Il est ajouté que peu de communes ont des congélateurs pour conserver les animaux en attendant le retrait.

Monsieur Louis MICHEL a demandé à la D.D.T. de la Mayenne de préciser « qui fait quoi » par rapport aux rongeurs aquatiques. Une information est prévue après le renouvellement des élus municipaux.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon participe à la lutte contre les ragondins, l'objectif est de financer 3 € la queue capturée.

Monsieur Christian PERROIS – Une réglementation existe, les bénévoles peuvent prétendre à une prime. Le problème sera plutôt le manque de bénévoles.

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 12h30.

⁸ Groupements de défense contre les organismes nuisibles

L'an deux mil vingt, le treize mars à neuf heures trente, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis à la salle du centre administratif intercommunal à CRAON sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 21 février 2020 par Monsieur Louis MICHEL,

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Collège des collectivités :				
BEGUIER Jean-Noël	Maire de Vern d'Anjou	X		
CHAMARET Richard	Adjoint au maire de Méral	X		
CORVE Ronald	Adjoint au maire de Château Gontier		X	
DELAUNAY Gérard	Syndicat d'Eau de l'Anjou			X
DUPRE Michel	Conseiller municipal de Chazé Henry a pouvoir de M. GUIOULLIER	X X		
FOUCHER Hervé	Adjoint au maire de Cossé le Vivien		X	
FOURNIER Daniel	Conseiller municipal de Ste Gemmes d'Andigné	X		
GAULTIER Bernard	Maire d'Armaillé		X	
GELU Daniel	Conseiller municipal de Montguillon	X		
GEMIN Yannis	Conseiller municipal de Bourg d'Iré			X
GRIMAUD Gilles	Conseiller Départemental de Maine et Loire		X	
GUIOULLIER Marcel	Adjoint au maire de Renazé	X		
HERMAGNE Christophe	Adjoint au maire de Beaulieu sur Oudon			X
HERVOCHON Freddy	Conseiller départemental de Loire Atlantique		X	
HEULIN Pierre-Marie	Maire délégué de Châtellais			X
HUNEAULT Alain	Conseiller municipal de Fontaine Couverte			X
JEGU Christel	Conseiller municipal de Ballots			X
LANGOUET Christophe	Conseiller départemental de Mayenne			X
MAROL Dominique	Conseiller municipal de Loiré			X
MASSIET du BIEST Aymeric	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine		X	
MAUSSION Patricia	Conseillère régionale des Pays de la Loire		X	
MENANT Bernard	Maire délégué d'Andigné			X
MICHEL Louis	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon – Président de la C.L.E. a pouvoir de Mme MAUSSION	X X		
OREILLARD Gabriel	Maire délégué de Nyoiseau	X		
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë			X
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche	X		
RONCIN Joël	Maire délégué de Montguillon a pouvoir de M. GAULTIER	X X		
SABIN Joël	Adjoint au maire de Craon	X		
SAGET Bertrand	Maire de Chazé sur Argos			X
UTARD Hervé	Conseiller régional de Bretagne			X

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
VERON Louis	Maire de Montjean			X
Collège des usagers :				
BAGOUET Alain	Association d'Aide et de Soutien aux Victimes des Inondations			X
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou a pouvoir de M MONTECOT	X X		
BURET Robert	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire			X
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe			X
DE PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la Vallée de l'Oudon		X	
DE SIMIANE Michel	Syndicat de la propriété privée rurale de Maine et Loire		X	
DEGAND Jean	Association Mayenne-Nature-Environnement		X	
FOURRE Daniel	Fédération pour la pêche & la protection du milieu aquatique 53			X
GANDON Jean-Claude	Groupement des aquaculteurs en eau douce des Pays de la Loire			X
LELORE Laurent	Représentant de la Chambre d'Agriculture 49 a pouvoir de M. de SIMIANE	X X		
LAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire			X
LOHEZIC Philippe	Chambre de Commerce et d'Industrie 49			X
MONTECOT Michel	UFC Que Choisir 53		X	
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.	X		
REBILLARD Luc	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne			X
SARRAMAIGNA Daniel	Président du Club Nautique Segréen			X
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture de Mayenne	X		
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie 53			X
Collège de l'Etat :				
	M le Préfet de Maine et Loire			X
	M le Préfet de Mayenne		X	
	M le Préfet de la Région Centre – Préfet du Loiret			X
BONIOU Pascal	Pour M le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne		X	
DESOBEAU Hélène	pour M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire	X		
GRANGEARD François	Agent du service départemental 49 de l'Agence française pour la biodiversité	X		

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
DUFROS Eric	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.T.	X		
	a pouvoir du Préfet de Mayenne	X		
BELBEOC'H Philippe	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E..N. 53 – D.D.C.S.P.P.	X		
LARDEUX Jean-Yves	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 49 – D.D.T	X		
	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 49 – A.R.S.			
Autres participants:				
BANNIER Géraldine	Député de la Mayenne		X	
BOLO Philippe	Député de Maine et Loire	X		
MAUFFRET-VALLADE Marie	Sous-préfète de Segré		X	
	Conseil Départemental de Mayenne	X		

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres :

Collège des élus : 14/31
Collège des usagers : 6/18
Collège de l'État : 6/10
Total : 26/59

Procès-verbal dressé le
Monsieur Louis MICHEL,
Président de la Commission Locale de l'Eau,
signé